

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mardi 13 mars 2012 à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de madame Marie-Claude B-Nichols, mairesse.

Présences :

Madame la conseillère, Danie Deschênes
Messieurs les conseillers, Sylvain Lemire, Daniel Lauzon, Bernard Groulx, Normand Pigeon et Jean Fournel

Également présente : Mme Katherine-Erika Vincent, directrice générale

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2012-03-56 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'approuver l'ordre du jour, tel que modifié.

Points ajoutés :

- 7.1 Approbation Programme TECQ;
- 7.2 Appel d'offres - emprunt de 586 700 \$ par obligations (Règlement no 395);
- 7.3 Règlement de concordance – emprunt de 586 700 \$ par obligations (Règlement no 395).

ADOPTÉE

2012-03-57 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 FÉVRIER 2012

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 février 2012, au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 février 2012, tel que présenté.

ADOPTÉE

2012-03-58 LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE FÉVRIER 2012 – APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois de février 2012, au montant de **102 211.29 \$**.

ADOPTÉE

2012-03-59 LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE FÉVRIER 2012 – APPROBATION

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois de février 2012, au montant de **320 705.65 \$**.

ADOPTÉE

2012-03-60 RÈGLEMENT NO 491 – RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

Considérant que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du Conseil du 17 janvier 2012;

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du Conseil au plus tard, deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'adopter le règlement no 491 intitulé « Règlement relatif au traitement des élus municipaux ».

ADOPTÉE

2012-03-61 SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 437-22 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437

Considérant qu'il y a lieu de modifier à nouveau le règlement de zonage no 437 aux fins de modifier les dispositions applicables au garage isolé, d'ajouter ou de modifier certaines normes applicables aux zones H-303, H-215 et H-224 et d'éliminer certaines coquilles;

Considérant qu'un avis de motion a été donné et que le premier projet de règlement no 437-22 a été adopté lors d'une séance tenue le 14 février 2012;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 12 mars 2012;

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu d'adopter, avec changement, le second projet de Règlement no 437-22 intitulé « règlement modifiant le règlement de zonage no 437.

Que ce projet soit présenté aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire et qu'un avis public invitant les personnes à présenter une demande soit diffusé dans un journal local.

Que copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE

2012-03-62 **RÈGLEMENT NUMÉRO 440-5 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 440 – SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS, AUX FINS DE MODIFIER LES NORMES RELATIVES AUX DOCUMENTS ACCOMPAGNANT UNE DEMANDE DE PERMIS ET AUX OBLIGATIONS MINIMALES DU REQUÉRANT D’UN PERMIS OU D’UN CERTIFICAT D’AUTORISATION**

Considérant qu’il y a lieu de modifier le règlement no 440 afin de modifier les normes relatives aux documents accompagnant une demande de permis et aux obligations minimales du requérant d’un permis ou d’un certificat d’autorisation;

Considérant qu’un avis de motion a été donné et que le premier projet de règlement no 440-5 a été adopté lors de la séance du 14 février 2012;

Considérant qu’une assemblée publique de consultation a eu lieu le 12 mars 2012;

Considérant que ce règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d’approbation référendaire;

Considérant que les exigences de l’article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes* ont été remplies et que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement no 440-5 et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d’adopter, **avec changement**, le Règlement no 440-5 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les permis et les certificats no 440, aux fins modifier les normes relatives aux documents accompagnant une demande de permis et aux obligations minimales du requérant d’un permis ou d’un certificat d’autorisation ».

ADOPTÉE

2012-03-63 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 445 SUR LES TARIFS**

Monsieur le conseiller Normand Pigeon, donne avis de motion qu’il sera présenté à une séance subséquente, un règlement modifiant le règlement numéro 445 sur les tarifs, afin notamment d’ajuster la tarification de bacs roulants.

2012-03-64 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT CONCERNANT LA VIDANGE DES BOUES DES FOSSES SEPTIQUES**

Monsieur le conseiller Sylvain Lemire, donne avis de motion qu’il sera présenté à une séance subséquente, un règlement concernant la vidange des boues des fosses septiques, afin de prévoir l’émission d’un constat en cas d’omission de vider la fosse septique.

2012-03-65 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO 2012-01 – LOT 2 068 196 (2671 BOULEVARD PERROT)**

Considérant que cette demande est à l’effet de permettre l’agrandissement du bâtiment principal avec une marge de recul avant de 6,20 mètres au lieu des 8 mètres prescrits à la réglementation et de construire un perron donnant accès au rez-de-chaussée avec un empiètement de 3,30 mètres dans la marge de recul avant au lieu des 2 mètres prescrits à la réglementation;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure no 2012-01 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier;

Considérant que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant;

Considérant que la dérogation demandée n'aurait pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins;

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le Conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce Conseil.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure no 2012-01, lot 2 068 196, concernant un immeuble situé au 2671 boulevard Perrot, à l'effet de permettre l'agrandissement du bâtiment principal avec une marge de recul avant de 6,20 mètres au lieu des 8 mètres prescrits à la réglementation et de permettre la construction d'un perron donnant accès au rez-de-chaussée avec un empiètement de 3,30 mètres dans la marge de recul avant au lieu des 2 mètres prescrits à la réglementation, et ce, conditionnellement à ce que le perron soit réellement construit en perron et non en galerie avec un garde-corps afin d'éviter un effet de surcharge en cour avant.

ADOPTÉE

2012-03-66

AUTORISATION DE SIGNATURE – PROJET MRC VAUDREUIL-SOULANGES – JMAP

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu d'autoriser la directrice de la Gestion du territoire, madame Line St-Onge, à signer l'engagement de la Ville envers le projet de géomatique mis de l'avant par la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

D'autoriser le paiement des frais relatifs à l'implantation du projet, tel que prévu à l'offre de service IMNOT26-11809-0 préparé par **PG Solutions** au montant de **15 925 \$** plus taxes.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-611-00-415.

ADOPTÉE

2012-03-67

OCTROI DE CONTRAT – BALAYAGE DE LA CHAUSSÉE – ADJUDICATION

Considérant que la Ville a procédé à une demande de services auprès de différents fournisseurs pour l'octroi du contrat de balayage et de nettoyage de la chaussée.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu d'octroyer le contrat de service pour le balayage et le nettoyage de la chaussée pour l'année 2012, à **Balaye Pro** pour un taux horaire de **58 \$** plus taxes jusqu'à concurrence d'une somme maximale de **18 000 \$**.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-321-00-545.

ADOPTÉE

2012-03-68 **OCTROI DE CONTRAT – APPEL D’OFFRES GT2012-01 – TRAVAUX PISTE MULTIFONCTIONNELLE**

Considérant que la Ville a procédé à un appel d’offres public afin de réaliser les travaux de construction d’une piste multifonctionnelle sur le boulevard St-Joseph Sud;

Considérant que les soumissions pour l’appel d’offres GT2012-01 ont été ouvertes publiquement le 29 février 2012;

Considérant que le Conseil a pris connaissance du certificat d’ouverture des soumissions;

Considérant que la soumission retenue rencontre les conditions et exigences contenues au document d’appel d’offres GT2012-01.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu d’octroyer le contrat à **Excavation Gilbert Théorêt inc.**, pour la construction d’une piste multifonctionnelle sur le boulevard St-Joseph Sud, au montant de **541 555 \$** plus taxes, suivant l’appel d’offres GT2012-01.

Le tout conditionnel à l’obtention des droits de passage sur les lots concernés.

Que cette dépense soit puisée à même le Règlement no 483 et imputée au poste budgétaire 1-23-040-03-721.

ADOPTÉE

2012-03-69 **OCTROI DE CONTRAT DE SERVICE AVEC SOLUTIONS ALTERNATIVES ENVIRONNEMENT INC. – SERVICE DE LIGNE VERTE POUR LA SAISON ESTIVALE 2012**

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu de retenir les services de **Solutions Alternatives Environnement inc.**, pour le service de la Ligne verte, pour la saison estivale 2012, jusqu’à concurrence d’un montant de **11 040 \$**, plus taxes, suivant l’offre de service.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d’opération et imputée au poste budgétaire 1-02-491-00-419.

ADOPTÉE

2012-03-70 **CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET DE L’ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC – CONGRÈS 2012**

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d’autoriser madame **Mélissa Arbour LaSalle**, responsable en urbanisme, à participer au congrès de la Corporation des Officiers municipaux en bâtiment et de l’environnement du Québec, qui aura lieu les 26, 27 et 28 avril 2012, à Mont-Tremblant. De plus, le Conseil autorise les dépenses inhérentes à ce congrès (frais d’inscription, d’hébergement et de repas) pour une somme de **1 300 \$** plus taxes;

Que cette dépense soit puisée à même le budget d’opération et imputée au poste budgétaire 1-02-611-00-311.

Que les frais de déplacement et de repas non prévus soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

2012-03-71 AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE AVEC LE CENTRE NOTRE-DAME-DE-FATIMA

Considérant que le Centre Notre-Dame-de-Fatima est situé sur le territoire de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot;

Considérant que l'offre de service du Centre Notre-Dame-de-Fatima bénéficie aux citoyens de NDIP;

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu d'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot l'entente à intervenir avec le Centre Notre-Dame-de-Fatima ou tout autre document jugé nécessaire à la conclusion de l'entente, afin de lui donner plein effet.

ADOPTÉE

2012-03-72 AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS – DÉVELOPPEMENT SIMI

Considérant que dans le cadre des travaux de prolongement de la rue Hubert-Leduc une entente a été signée entre la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot et le promoteur prévoyant la cession des lots 3 644 432 (pour contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels) et 3 616 353 (pour rue);

Considérant que les travaux ont été exécutés en 2007 sans que la cession ait lieu.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer l'acte de cession à intervenir entre la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot et **Développement Simi inc.**, concernant les lots **3 644 432** et **3 616 535** ainsi que tout autre document jugé nécessaire afin de lui donner plein effet.

Le tout sans frais pour la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot.

ADOPTÉE

2012-03-73 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2011-08-216

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu de modifier la résolution numéro 2011-08-216, afin d'ajouter le lot **2 745 885**.

ADOPTÉE

2012-03-74 **RESSOURCES HUMAINES : SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT – CSN : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE NO 2012-04**

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot – CSN, la lettre d'entente no **2012-04** relative à la création du poste de chef opérateur aux travaux publics et assistant contremaître.

ADOPTÉE

2012-03-75 **ACCEPTATION DES TRAVAUX DE PAVAGE – SUBVENTION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**

Il est proposé par la conseillère Danie Deschênes, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu que le Conseil approuve les travaux de pavages effectués au cours de la saison 2011 sur le boulevard Perrot, la 38^e avenue, la 81^e avenue et la rue Rollinet et demande le paiement des subventions s'y rattachant.

ADOPTÉE

2012-03-76 **ACHAT DE BILLETS – AGAIP – ACTIVITÉ DU MOIS DE FÉVRIER 2012**

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu que la Ville achète 2 billets pour l'activité du mois de mars de l'Association des Gens d'Affaires de L'Île-Perrot, laquelle se tiendra le 21 mars prochain, au coût total de **90 \$**, messieurs Bernard Groulx et Jean Fournel sont autorisés à participer à cette activité.

Que cette dépense soit financée par le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-111-00-310.

ADOPTÉE

2012-03-77 **APPROBATION PROGRAMME TECQ**

Attendu que la Ville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités révisées de transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour leurs infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale et de ses annexes;

Attendu que la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et des Régions.

Il est proposé par le conseiller Daniel Lauzon, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu que la Ville s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle;

Que la Ville s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen du transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec;

Que la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi à la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions de la programmation de travaux du (DATE) et de tous les autres documents exigés par le Ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et des Régions;

Que la Ville s'engage à informer la Direction des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE

2012-03-78

APPEL D'OFFRES : EMPRUNT DE 586 700 \$ PAR OBLIGATIONS (RÈGLEMENT NO 395)

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt du 20 mars 2012 au montant de 586 700 \$ par billet en vertu du Règlement d'emprunt numéro 395, au prix de 98,699 \$, échéant en série 5 ans comme suit :

50 800 \$	1,75 %	20 mars 2013
52 500 \$	2,10%	20 mars 2014
54 000 \$	2,35%	20 mars 2015
55 800 \$	2,50%	20 mars 2016
373 600 \$	2,75%	20 mars 2017

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

ADOPTÉE

2012-03-79

RÈGLEMENT DE CONCORDANCE – EMPRUNT DE 586 700 \$ PAR OBLIGATIONS (RÈGLEMENT NO 395)

CONSIDÉRANT que, conformément au Règlement d'emprunt no 395, la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot emprunte par billet un montant total de 586 700 \$;

CONSIDÉRANT que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus 12 mois lors d'un refinancement;

CONSIDÉRANT que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot avait, le 19 mars 2012, un montant de 586 700 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 837 500 \$, pour une période de 10 ans, en vertu du Règlement numéro 395;

CONSIDÉRANT qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 586 700 \$ prévu au Règlement d'emprunt numéro 395 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par la mairesse et la trésorière;

QUE les billets soient datés du 20 mars 2012;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2013	50 800 \$
2014	52 500 \$
2015	54 000 \$
2016	55 800 \$
2017	57 500 \$
2017	316 100 \$

QUE pour réaliser cet emprunt la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot émette un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de 5 ans (à compter du 20 mars 2012), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2018 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le Règlement numéro 395, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot emprunte 586 700 \$ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations ou de billets pour un terme additionnel de 1 jour au terme original du Règlement numéro 395.

ADOPTÉE

DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS

Rapport du mois de février 2012 de la Gestion du territoire;

PÉRIODE DE QUESTIONS

2012-03-80 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par la conseillère Danie Deschênes et résolu de lever la séance à 19h58.

ADOPTÉE

Marie-Claude B-Nichols
Mairesse

Katherine-Erika Vincent
Directrice générale

/vc

